

Industrie et grandes entreprises

(Supérieur à 50'000 kWh/an)



Une entreprise du groupe BKW

Pour les clients en approvisionnement de base avec un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4kV) ou moyenne tension (16kV) et un prélèvement d'électricité annuel supérieur à 50'000 kWh.

Valable dès le 1^{er} janvier 2026

	CHF/an	CHF/kW/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
Point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV)			Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
Durée d'utilisation > 3'500 h	Prix de base	Prix de puissance	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)
Prix de l'énergie								
Tarif double	39.00		11.42	8.62	13.92	11.12	10.42	7.62
Prix de l'utilisation du réseau¹								
BT Maxi > 3'500 h ²	433.80	195.60	5.45	3.85	5.45	3.85	5.45	3.85
Tarif de mesure ⁴	136.20							
Services-système de Swissgrid ³			0.27	0.27	0.27	0.27	0.27	0.27
Réserve d'électricité ⁶			0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41
Supplément pour coûts solidaires ⁵			0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Redevances et taxes¹								
Redevances cantonales et communales ⁷			1.09	1.09	1.09	1.09	1.09	1.09
Taxe d'encouragement légale ⁸			2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	609.00	195.60	20.99	16.59	23.49	19.09	19.99	15.59
Total avec TVA (8.1%)	658.33	211.44	22.69	17.93	25.39	20.64	21.61	16.85

	CHF/an	CHF/kW/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
Point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV)			Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
Durée d'utilisation ≤ 3'500 h	Prix de base	Prix de puissance	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)
Prix de l'énergie								
Tarif double	39.00		11.42	8.62	13.92	11.12	10.42	7.62
Prix de l'utilisation du réseau¹								
BT Maxi < 3'500 h ²	433.80	89.40	9.25	5.05	9.25	5.05	9.25	5.05
Tarif de mesure ⁴	136.20							
Services-système de Swissgrid ³			0.27	0.27	0.27	0.27	0.27	0.27
Réserve d'électricité ⁶			0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41
Supplément pour coûts solidaires ⁵			0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Redevances et taxes¹								
Redevances cantonales et communales ⁷			1.09	1.09	1.09	1.09	1.09	1.09
Taxe d'encouragement légale ⁸			2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	609.00	89.40	24.79	17.79	27.29	20.29	23.79	16.79
Total avec TVA (8.1%)	658.33	96.64	26.80	19.23	29.50	21.93	25.72	18.15

	CHF/an	CHF/kW/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
Point de fourniture sur le réseau moyenne tension (16 kV) Durée d'utilisation > 3'500 h	Prix de base	Prix de puissance	Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
			Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)
Prix de l'énergie								
Tarif double	39.00		11.42	8.62	13.92	11.12	10.42	7.62
Prix de l'utilisation du réseau¹								
MT > 3'500 h ²	348.00	157.20	2.90	1.80	2.90	1.80	2.90	1.80
Tarif de mesure ⁴	564.00							
Services-système de Swissgrid ³			0.27	0.27	0.27	0.27	0.27	0.27
Réserve d'électricité ⁶			0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41
Supplément pour coûts solidaires ⁵			0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Redevances et taxes¹								
Redevances cantonales et communales ⁷			1.09	1.09	1.09	1.09	1.09	1.09
Taxe d'encouragement légale ⁸			2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	951.00	157.20	18.44	14.54	20.94	17.04	17.44	13.54
Total avec TVA (8.1%)	1'028.03	169.93	19.93	15.72	22.64	18.42	18.85	14.64

	CHF/an	CHF/kW/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
Point de fourniture sur le réseau moyenne tension (16 kV) Durée d'utilisation ≤ 3'500 h	Prix de base	Prix de puissance	Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
			Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)
Prix de l'énergie								
Tarif double	39.00		11.42	8.62	13.92	11.12	10.42	7.62
Prix de l'utilisation du réseau¹								
MT ≤ 3'500 h ²	348.00	37.80	6.05	3.30	6.05	3.30	6.05	3.30
Tarif de mesure ⁴	564.00							
Services-système de Swissgrid ³			0.27	0.27	0.27	0.27	0.27	0.27
Réserve d'électricité ⁶			0.41	0.41	0.41	0.41	0.41	0.41
Supplément pour coûts solidaires ⁵			0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Redevances et taxes¹								
Redevances cantonales et communales ⁷			1.09	1.09	1.09	1.09	1.09	1.09
Taxe d'encouragement légale ⁸			2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	951.00	37.80	21.59	16.04	24.09	18.54	20.59	15.04
Total avec TVA (8.1%)	1'028.03	40.86	23.34	17.34	26.04	20.04	22.26	16.26

Energie réactive	ct./kvarh	
	TVA excl.	TVA incl.
Haut tarif (7-21h)	4.10	4.43
Bas tarif (21-7h)	4.10	4.43

¹ Ces éléments sont repris des documents "Utilisation du réseau". Les conditions détaillées des fiches tarifaires réseau font foi.

² La durée d'utilisation moyenne (DU) est le prélèvement d'électricité annuel (énergie nette) divisé par la plus forte puissance mensuelle facturée en moyenne sur une année civile. En cas de modification de la DU, le tarif est adapté pour l'année suivante.

³ Le tarif des prestations de services système est fixé par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid et est répercuté par la Société des Forces Electriques de La Goule SA au client final.

⁴ Le tarif de mesure répond aux dispositions légales (art.17a LApEI, art. 8. OApEI). Il permet de rendre la facturation plus transparente sur l'origine des coûts. Ce tarif couvre tous les frais liés à la mesure de la consommation électrique et est perçu par place de mesure physique ou virtuelle.

⁵ Swissgrid prélève cette taxe pour couvrir le renforcement des réseaux inférieurs ainsi que les aides transitoires décidées par le Parlement pour l'industrie de l'acier et de l'aluminium. La Société des Forces Electriques de La Goule SA répercute cette taxe au client final.

⁶ La Confédération a mis en place une réserve d'électricité afin de couvrir les coûts destinés à renforcer la sécurité d'approvisionnement en hiver (art. 1 OIRH). Les coûts sont facturés par Swissgrid et sont répercutés par la Société des Forces Electriques de La Goule SA au client final.

⁷ Ces redevances sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend du canton et de la commune concernés).

⁸ La taxe d'encouragement légale est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transports (art. 35 LEné) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur (par ex. : rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables).

Données arrondies selon les règles commerciales pour les prix avec TVA de 8.1% incluse.

Dispositions complémentaires

- Les conditions générales de la Société des Forces Electriques de La Goule SA "Raccordement au réseau et utilisation du réseau" ainsi que "Fourniture d'énergie électrique aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base" s'appliquent. Ces conditions sont disponibles sous www.lagoule.ch/fr/conditions-generales.
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF) s'appliquent.

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**